

Rebond à l'atterrissage, sortie latérale de piste lors du roulement à l'atterrissage, collision avec un obstacle

Aéronef	Avion Robin DR400-120 immatriculé F-BTZI
Date et heure	31 octobre 2011 à 12 h 27 ⁽¹⁾
Exploitant	Club
Lieu	Aérodrome de Rouen Vallée de Seine (76)
Conséquences et dommages	Avion fortement endommagé

(1)heure locale.

CIRCONSTANCES

⁽²⁾Les dimensions de la piste 22 sont les suivantes : 1 700 m de long et 45 m de large.

Le pilote décolle de la piste 22 revêtue⁽²⁾ de l'aérodrome de Rouen pour effectuer un vol local d'environ 30 minutes. Il explique qu'il intègre l'étape de base du circuit d'aérodrome de la piste 22. En finale, il sort totalement les volets et indique que le contrôleur lui annonce alors un vent du 160° de 15 kt en rafales. Il majore sa vitesse en finale de 10 km/h en raison du vent. Il réduit la puissance lors de son passage à la verticale du seuil de piste 22. Il arrondit, l'avion touche la piste avec le train principal puis rebondit. Le pilote estime que la hauteur du rebond est d'environ un mètre. Il ne modifie pas la puissance du moteur et maintient une assiette à cabrer. Il atterrit. L'avion est alors orienté vers la gauche de la piste. Le pilote actionne le palonnier droit sans freiner mais ne parvient pas à diriger l'avion. L'avion sort de la piste. Le pilote commence à freiner⁽³⁾ mais ne parvient toujours pas à diriger l'avion. L'avion traverse la voie de circulation T2 et s'immobilise dans un fossé.

⁽³⁾Cet avion est équipé d'un frein à main qui agit simultanément sur les deux roues.

Les traces au sol montrent que l'avion est sorti à environ 600 m du seuil de piste et qu'il a roulé plus d'une centaine de mètres en dehors de la piste

Le pilote indique qu'il a mis quelques secondes pour activer le frein lors de la sortie de piste, il avait oublié que le freinage de l'avion était manuel.

Le pilote totalisait environ 70 heures de vol dont 6 heures sur type et 2 heures 30 dans le mois précédent. Il a été lâché sur DR400 2 jours avant le jour de l'accident. Il s'agissait du premier vol du pilote depuis le lâché. Le pilote n'avait jamais volé sur un avion équipé de freins à main avant le DR400.

Le fossé est en dehors de la bande aménagée de la piste. Il est situé à 75 m de l'axe de la piste. Cet obstacle est conforme aux exigences réglementaires. Cependant lors des dix dernières années le BEA a enregistré 14 sorties de piste sur l'aérodrome de Rouen et lors de 8 d'entre elles, l'avion a été endommagé par la présence du fossé.

CONCLUSION

L'accident est dû à une technique d'atterrissage inappropriée et à une méconnaissance de l'avion et une faible expérience aéronautique ayant mené à une gestion inadaptée de la trajectoire au sol.

En 2006, le BEA a publié une étude qui décrit les mécanismes de perte de contrôle au sol et mentionne le phénomène de verrouillage du train avant sur avion Robin :

<http://www.bea.aero/etudes/analyse.de.sorties.de.piste.en.2006/analyse.de.sorties.de.piste.en.2006.pdf>

La présence d'un fossé en limite de bande aménagée est à l'origine des dégâts observés.